

CHAUFFAGE ET CLIMATISATION... MAÎTRISEZ-LES !

Particuliers • Bureau vert • Industrie • Hôtels • Santé • Architecte • Prestataire énergétique



A Monaco, la consommation d'énergie des bâtiments **produit un tiers des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)**. Agir sur vos installations de chauffage et de climatisation, notamment en régulant la température intérieure de vos espaces, vous permettra de réaliser des économies d'énergie significatives mais aussi d'accroître votre confort.

LA CLIMATISATION
REPRÉSENTE

6%

DES ÉMISSIONS DE GAZ
À EFFET DE SERRE (GES)
DE MONACO

CLIMATISATION
+1°C = 5 À 10%

DE CONSOMMATION EN MOINS
EN ÉTÉ, AUGMENTER LA
TEMPÉRATURE DE 1°C DE SON
CLIMATISEUR PERMET DE RÉDUIRE
ENTRE 5 À 10% LA CONSOMMATION
ANNUELLE DE L'ÉQUIPEMENT

CHAUFFAGE
-1°C = 7%

DE CONSOMMATION EN MOINS
EN HIVER, UNE ÉCONOMIE
D'ENVIRON 7% EST OBSERVÉE
SUR LES CONSOMMATIONS
POUR UNE BAISSSE DE 1°C.

JE PASSE À L'ACTION



Economisez de l'énergie en régulant la température intérieure de votre logement ou de vos bureaux

Les températures recommandées diffèrent en fonction de la température extérieure, mais aussi du type de bâtiments : habitation, bureaux, locaux de production ou de stockage, etc. Mais le principe reste toujours le même : adaptez la température intérieure à la température extérieure, notamment l'été pour éviter les écarts trop importants.

● **Pour les particuliers**

La Mission pour la Transition Énergétique invite les adhérents à progresser en 2 phases dans le cadre du Pacte :

- Saison 1 : 25°C minimum en été et 22°C maximum en hiver
- Saison 2 : 26°C minimum en été et 20°C maximum en hiver

● **Dans les bureaux**

Saison 2 : dans les espaces de travail et les parties communes, réglez la température sur 19°C maximum en hiver et 26°C minimum en été

JE PASSE À L'ACTION



Vérifiez l'arrêt des équipements en période d'inoccupation

- Organisez l'arrêt systématique de la climatisation dans les espaces inoccupés. C'est une mesure très simple à mettre en place, et qui permet de réaliser des économies d'énergie toute l'année !
- Elle s'adresse particulièrement aux hôtels et aux établissements de santé, dans les chambres inoccupées.



Optimisez vos installations

- Maximisez le rendement global et le confort en régulant votre chauffage et votre climatisation, grâce à de nouvelles installations.
- Le rayonnement solaire pénètre par les parois vitrées et fournit ainsi de l'énergie gratuite. Mais en zone méditerranéenne, cet apport doit être maîtrisé pour éviter les effets de surchauffe en été. Les solutions ? Installer des protections solaires (brise soleil, volets, volets roulants...) et choisir le vitrage approprié.
- Pour en savoir plus sur les caractéristiques de régulation, consultez [l'arrêté Ministériel n°2018-613 du 26 juin 2018](#), relatif aux caractéristiques thermiques des nouveaux bâtiments, des réhabilitations de bâtiments existants et des extensions.



Equipez-vous de matériel frigorifique utilisant des fluides frigorigènes dernière génération

- L'utilisation de certains fluides frigorigènes dans les installations frigorifiques sera bientôt interdite en Europe (interdiction progressive à horizon 2030).
- Vous devez renouveler vos équipements produisant du chaud ou du froid ? N'attendez pas. Bannissez les fluides de réfrigération ayant un fort Potentiel de Réchauffement Global et choisissez d'ores et déjà du matériel utilisant des fluides frigorigènes dernière génération.
- Renseignez-vous auprès de vos fournisseurs.





JE M'INFORME

Covid-19 : ventilation maximum !

Aérez les espaces de travail et d'accueil du public pendant 15 minutes toutes les 3 heures. Ou assurer un apport d'air neuf adéquat par le système de ventilation.

Contrôlez le fonctionnement et l'entretien de la ventilation mécanique (VMC). Les ventilateurs ne doivent pas être utilisés si le flux d'air est dirigé vers les personnes.

Les systèmes de climatisation doivent éviter de générer des flux d'air vers les personnes et de recycler l'air. Contrôlez-les régulièrement.

Pour tout savoir sur la ventilation recommandée, c'est [ici](#) !

Le saviez-vous

Dans des locaux professionnels fermés, le renouvellement d'air est obligatoire en tout temps. Celui-ci peut être mécanique ou naturel.

La réglementation européenne baptisée F-Gaz prévoit l'interdiction progressive de certains fluides frigorigènes utilisés dans les installations frigorifiques à l'horizon de 2030. La F-Gaz est à l'origine de l'interdiction des gaz fluorés CFC et des HCFC depuis 2015.

Pour aller plus loin

Clim' : quelques bons gestes

- Sensibiliser le personnel à la fermeture des stores le matin, afin de limiter les besoins de rafraîchissement dans la journée.
- Aérez le bureau aux heures les plus fraîches (en particulier le matin en arrivant) et fermez les fenêtres aux heures les plus chaudes.
- N'ouvrez pas les fenêtres si la climatisation est en marche.
- Assurez-vous que la ventilation fonctionne correctement (débit d'air suffisant).

Découvrez comment limiter l'usage de la climatisation avec des solutions non énergivores, grâce au guide pratique de l'Ademe, « [Chaud dehors, frais dedans](#) ».